



PROCEDURE D'INSCRIPTION RESTAURATION SCOLAIRE ET ACCUEIL PERISCOLAIRE 2013 - 2014



Du 3 au 15 juin 2013

○ **Préambule**

Inscription régulière ou ponctuelle

Nous vous proposons, pour la restauration et l'accueil périscolaire, **deux modes d'inscription** :

- une inscription en mode « **régulier** » : vous inscrivez votre enfant pour 1, 2, 3 ou 4 jours de la semaine, sur toute l'année (sauf absence exceptionnelle, que vous signalerez auprès des services du CCAS, **au minimum 48 h avant**).
- une inscription « **occasionnelle** » : votre enfant sera inscrit de manière ponctuelle. Il vous faudra nous informer au minimum 48h à l'avance des dates prévues d'inscription de votre enfant, **sous réserve de places disponibles**.

Conditions pour pouvoir inscrire votre enfant

- **Etre impérativement à jour de vos paiements antérieurs** (dans le cas contraire, nous nous réservons le droit de refuser l'inscription de votre enfant pour 2013-2014). En cas de problèmes financiers, n'hésitez pas à nous en faire part, pour que nous puissions vous proposer des facilités de paiement.
- Pour toute inscription régulière ou occasionnelle (accueil, restauration scolaire, navette),
- **il faut avoir remis en main propre au CCAS un dossier d'inscription à jour et complet**, pour chaque enfant.

○ **Restauration scolaire**

Trois menus différents sont proposés pour le repas de midi :

- Un menu « **normal** » ;
- Un menu « **sans porc** » ;
- Un menu « **sans viande** ».



○ **Accueil du matin et du soir**

Accueil du matin

- Un accueil est prévu le matin sur chaque site :

Maternelle Argoud-Puy : **7H40** Maternelle René Cassin : **7H45**

Primaire René Cassin : **7H45**

Accueil du soir

- Deux types d'accueil vous sont aussi proposés le soir (vous ne pouvez en choisir qu'un) :
 - Un accueil de **15h45 à 16h30 sur site, gratuit** (il vous faudra récupérer le(s) enfant(s) à l'école).

OU

- Un accueil de **15h45 à 18h30 au Clos d'Espiès** (les enfants seront acheminés de l'école au Clos d'Espiès).
Les tarifs sont fixés en fonction du quotient familial, suivant délibération, et affichés au CCAS.
Des activités culturelles, sportives ou autres seront organisées au trimestre, et incluses dans la tarification actuelle (programmes communiqués ultérieurement).

⇒ *L'inscription alternée aux deux créneaux sera possible
(ex. : inscription 15h45/16h30 le lundi et le mardi, 15h45/18h30 le jeudi, etc.)*



○ Navette Chamandier /Argoud-Puy

Organisation de la navette

Un service de ramassage scolaire, au départ du Chamandier et à destination de la maternelle Argoud-Puy est proposé, **les lundis, mardis, jeudis et vendredis**, le matin et le soir.

Les **mercredis**, une navette sera proposée le matin, avec un retour à midi.

Le trajet s'effectue en bus, en présence d'accompagnateurs adultes.

Nous rappelons que les parents **doivent attendre l'arrivée du bus avec leur(s) enfant(s), ce(s) dernier(s) est /(sont) donc sous leur responsabilité jusqu'à la prise en charge en transport.**

⇒ *Renseignements, bulletin d'inscription et règlement auprès du CCAS.*

Horaires de la navette

Le matin, le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi :

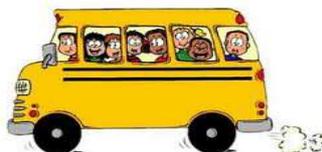
Départ le matin à partir de **7h55** (arrêts Le Sonnant, Edelweiss et Place de la République du Réseau Sémitag).

Le soir :

Retour les lundis/mardis/jeudis/vendredis à partir de **15h50** aux mêmes arrêts.

Le mercredi midi :

Retour le mercredi à partir de **11h35**.



○ **PIECES A FOURNIR IMPERATIVEMENT**
(datées de moins de 3 mois) :



- Attestation d'assurance responsabilité civile, individuelle accident pour l'année 2013-2014
- Autorisation de soins d'urgence (**Attention** : une autorisation à remettre par enfant)
- Règles de vie et de fonctionnement, signées par les parents et **chaque enfant**
- Attestation quotient CAF de janvier 2013 et attestation des prestations familiales perçues.
- Copie complète du dernier avis d'imposition 2012 du foyer (sur les revenus de l'année 2011) pour les non allocataires CAF
- Si paiement par prélèvement** : autorisation de prélèvement dûment remplie (**la partie supérieure**) / **La partie inférieure sera à remettre par vos soins à votre banque** + R.I.B.
- Certificat médical de non contre-indication à la vie en collectivité et à la pratique du sport.

○ **Heures de permanence du CCAS de Gières**
Du 3 au 15 juin



Lundi : de 14h à 16h30

Mardi : 14h à 16h30

Mercredi : 9h à 11h30

Jeudi : 14h à 16h30

Vendredi : 14h à 16h

Samedi 8 juin : 9h à 11h30 (au CCAS)

**Samedi 15 juin : 9h à 11h30 au Forum d'inscription CP
à l'Ecole Élémentaire René Cassin**

